

# Y a-t-il un soupçon de comportement discriminant dans les relations de travail ?

## 1. Y a-t-il un lien direct ou indirect avec un critère protégé ?

- LOI GENRE**
- Sexe
  - Et assimilés
  - Grossesse
  - Accouchement
  - Maternité
  - Identité de genre
  - Expression de genre
  - Changement de sexe

- LOI ANTIRACISME**
- Ascendance
  - Couleur de peau
  - Nationalité
  - Origine nationale ou ethnique
  - Prétendue race

- LOI ANTIDISCRIMINATION**
- Âge
  - Caractéristiques physiques ou génétiques
  - Convictions politiques
  - Convictions religieuses ou philosophiques
  - Convictions syndicales

- État civil
- État de santé
- Fortune
- Handicap
- Langue
- Naissance
- Orientation sexuelle
- Condition sociale
- Composition de ménage (décret)



NON



OUI

## 2. Quel est le comportement interdit ?

### Discriminations

Y a-t-il un traitement différent dans une même situation ? (=distinction directe).

Y a-t-il une mesure neutre qui lèse certains groupes de manière disproportionnée ? (=distinction indirecte).

Y a-t-il une injonction de discrimination ?

Refuse-t-on un aménagement à une personne en situation de handicap ?

Y a-t-il un harcèlement ou une intimidation (visant un critère protégé) ?

### Délits

Y a-t-il un comportement de haine (ex. des coups et blessures) ?

Y a-t-il une incitation à la violence, la haine, la ségrégation ou la discrimination ?

Y a-t-il une discrimination raciale intentionnelle ?

S'agit-il d'une discrimination (5 premiers comportements) par un fonctionnaire ?

## 3. S'agit-il d'une distinction justifiée ?

• il y a une exigence professionnelle essentielle et déterminante  
• il existe une justification objective et raisonnable

JUSTIFIÉ

NON JUSTIFIÉ



Négociation  
Action en cessation ou réparation (justice)



LA DEMANDE EST-ELLE RAISONNABLE ?

LA DEMANDE EST DÉRAISONNABLE

OUI



**PROCÉDURE INTERNE**  
Informelle : personne de confiance et conseiller en prévention, aspects psychosociaux  
Formelle : conseiller en prévention, aspects psychosociaux

RÉSOLU

NON RÉSOLU



Plainte à la police  
Inspection du travail  
Parquet / Auditorat  
Procédure pénal (avocat)



• on peut prouver le délit et l'intention de l'auteur

NON

OUI



IL EXISTE UN MOTIF ABJECT (HAINE) CONTRE UN CRITÈRE PROTÉGÉ

NON, PAS DE CIRCONSTANCE AGGRAVANTE

OUI, POSSIBLE AGGRAVATION DE LA PEINE



• l'auteur a l'intention d'inciter à...  
• dit ou écrit en public

NON, LIBERTÉ D'EXPRESSION

OUI



• il y a une exigence professionnelle essentielle et déterminante  
• il existe une justification objective et raisonnable

JUSTIFIÉ



INTENTION

NON

OUI



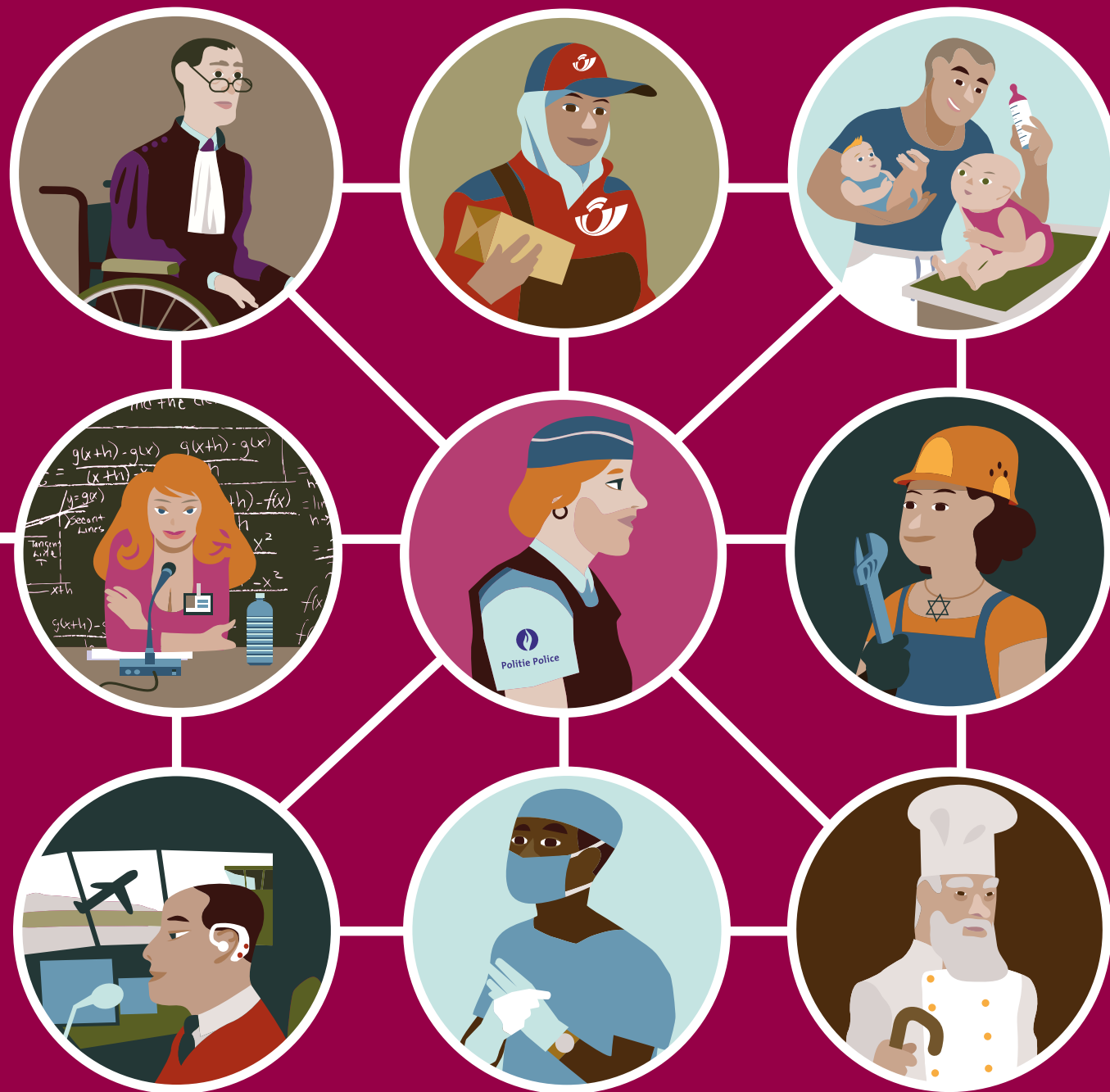
Suivez la formation en ligne sur [www.ediv.be](http://www.ediv.be)



Centre interfédéral pour l'égalité des chances

138 rue Royale  
1000 Bruxelles  
+32 02 212 30 00  
[www.unia.be](http://www.unia.be)

# Mieux gérer la diversité de votre entreprise ?



Rendez-vous sur  
[www.ediv.be](http://www.ediv.be)



## Formation en ligne gratuite contre les discriminations

- Plus de 150 situations concrètes
- Des avis juridiques
- Des conseils aux managers
- Un forum



En quelques clics

# eDiveMment !

[www.ediv.be](http://www.ediv.be)



**UNIA**

Centre interfédéral pour l'égalité des chances

138 rue Royale  
1000 Bruxelles  
+32 02 212 30 00  
[www.unia.be](http://www.unia.be)

Avec le soutien de

